



COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES

Nom : Prénom :

Téléphone : Mobile :

E-mail :

Adresse :

Code postal : Ville :

Profession / retraité de :

Nom de l'exploitation :

J'accepte de recevoir les newsletters du SAG par email

J'accepte de recevoir la convocation pour l'AG par email

Je souhaite figurer dans l'annuaire des adhérents producteurs

Je souhaite figurer la liste des cueilleurs d'essaims du SAG

Je souhaite recevoir les newsletters de la Fédération apicole

Professionnel

Pluriactif

Apiculteur de loisir

Nb Ruches :

NAPI :

SIRET :

Type de ruches :

.....

Conventionnel

Bio

ADHESION Cotisation syndicale : 21 € / Adhérent **Total 1**

Sur décision de son Conseil d'Administration en date du 18.10.2024, et dans le but de rassembler plutôt que diviser, le Syndicat Apicole de Gironde dispose à compter de 2025 d'une double affiliation aux deux fédérations nationales afin de vous laisser le choix de votre affiliation.

Affiliation UNAF - Assurance **OU** **Affiliation SNA - Assurance**

Formule 1 : **0,10 €** x Ruches =€

Formule 2 : **1,60 €** x Ruches =€

Formule 3 : **2,70 €** x Ruches =€

Ecocontribution : **0,10 €** x Ruches =€

Aff. Juridiques : **0,15 €** x Ruches =€

Pack Bronze : **0,50 €** x Ruches =€

Pack Argent : **1,65 €** x Ruches =€

Pack Or : **3,60 €** x Ruches =€

Total 2 Assurance

Total 2 Assurance

Abonnement revue UNAF Abeilles & Fleurs	31 € €
Abonnement revue SNA L'Abeille de France	33 € €
Abonnement revue FNOSAD La Santé de l'Abeille (limite 30/06/25)	22 € €
Abonnement revue ANERCEA Info-Reines (limite 01/02/25)	37 € €
Je souhaite recevoir les numéros du Bulletin du SAG par courrier	5 € €
Ouvrage 150 ans du SAG « Aux origines du SAG » :	20 € €
Je fais un Don au SAG :	libre €

REVUES & OPTIONS **Total 3**

À : Le :

Signature Total 1+Total 2+Total 3



COTISATION SYNDICALE – ABONNEMENT REVUES - ASSURANCES

ADHESION SAG 2025 (obligatoire)

- **Cotisation Syndicale SAG** : La cotisation est obligatoire pour adhérer au Syndicat Apicole de Gironde. Elle permet aux bénévoles du Conseil d'Administration d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat et finance l'adhésion du SAG aux fédérations nationales UNAF et SNA.

Règlement par chèque :

à l'ordre du SAG en copie du présent formulaire complété et signé, envoyé à :
Mme Dominique BONIFACE
11 ch. Du Moulin de Debat, 33770 SALLES

De préférence par virement :

Titulaire : ASS SYNDICALE APICOLE GIRONDE IBAN :
FR76 1330 6002 7423 1256 2212 741
BIC : AGRIFRPP833
Votre Nom/Prénom dans le libellé du virement

Coordonnées / Consentements

- **Liste des Cueilleurs d'essaims** : Cette liste est diffusée sur le site web sag33.com et mise à jour annuellement à date anniversaire des adhésions ou sur simple demande.
- **L'Annuaire des adhérents producteurs** : le SAG diffuse sur son site web un annuaire pour faciliter la mise en relation du public avec les adhérents producteurs qui souhaitent faire la promotion de leurs produits. Annuaire mis à jour annuellement à date anniversaire des adhésions ou sur simple demande
- **Newsletter des fédérations apicoles** : En cochant cette case, vous nous autorisez à communiquer votre adresse email à la fédération de votre choix afin de recevoir directement leurs newsletters

ASSURANCES - ATTENTION : une seule formule au choix

Vous êtes assuré(e) jusqu'au 31 décembre de chaque année. Le nombre de ruches assurées doit être le même que celui déclaré auprès de la D.G.A.L. la déclaration sera demandée en cas de sinistre.

Affiliation UNAF - Assurance **OU Affiliation SNA - Assurance**

Formule 1 : Responsabilité Civile pour les dommages causés aux tiers dans le cadre de votre activité apicole. Défense pénale et recours.

Formule 2 : Formule 1 + Dommages subis par vos ruches suite : à Incendie / explosion, Événements climatiques à caractères non exceptionnels (tempête, grêle, poids de la neige) ou à caractères exceptionnels (inondation, glissement de terrain...), transport. Catastrophes Naturelles. Vol et vandalisme. Remboursement maximum par ruche : 150 € du 01/03 au 30/09 - 112,50 € le reste de l'année

Formule 3 : Formule 2 incluant un remboursement bien supérieur - Remboursement maximum par ruche : 250 € du 01/03 au 30/09 - 187,50 € le reste de l'année

Redevance Eco-contribution : Léko

Cotisation pour affaires juridiques : pour rappel cette cotisation a été votée par l'Assemblée Générale du 23 février 2002. Elle n'a jamais été augmentée et s'avère plus que jamais nécessaire pour continuer à défendre l'apiculture et l'abeille.

Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.unaf-apiculture.info/>

Pack Bronze : Assurance en Responsabilité civile apicole - Défense pénale et Recours + L' accès aux formations organisées par le SNA gratuites ou à tarif réduit + L'accès aux évènements organisés par le SNA gratuits ou à tarif réduit + l'accès aux webinaires du SNA + La prise en charge de l'éco-contribution Léko par le SNA à la hauteur du nombre de ruches cotisantes (délivrance d'une attestation et du pack info-tri Citéo sur demande de l'adhérent)

Pack Argent : le Pack Bronze + L'assurance Incendie + Tempête + Inondation.

Pack Or : Le pack Argent + L'assurance Vol + Détérioration.

Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snaculture.com/assurances-apicoles-2025> Je donne à L'Abeille de France procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur « REP », telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception. À ce titre, je m'engage à :1. Indiquer pour 2025 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.2. Régler le montant d'un des packs (Bronze ou Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution.3. Accepter les contrôles externes réalisés par LEKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire. Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel